



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 23 novembre 2007

CDL-EL(2007)043*

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

PROJET DE QUESTIONNAIRE
SUR L'ANNULATION DES RESULTATS DES ELECTIONS

sur la base des observations de
M. Oliver KASK (membre, Estonie)

**This document has been classified restricted at the date of issue. Unless the Venice Commission decides otherwise, it will be declassified a year after its issue according to the rules set up in Resolution CM/Res(2001)6 on access to Council of Europe documents.*

A. Base légale pour l'annulation des résultats des élections

1. Existe-t-il des dispositions constitutionnelles ou législatives qui prévoient les cas dans lesquels les résultats des élections doivent ou peuvent être annulés ?

B. Procédure pour l'annulation des résultats des élections

1. Quelle est l'autorité compétente pour valider les résultats des élections ?
2. Si l'autorité compétente pour valider les résultats des élections n'est pas une autorité judiciaire, est-ce qu'un tribunal est impliqué dans la procédure de certification ?
3. Quel est l'organe compétent (quels sont les organes compétents) pour trancher les recours contre la validation des résultats des élections ?
4. Qui peut recourir contre la décision de validation des résultats des élections ?
5. Quel est le délai pour recourir contre la décision de validation des résultats des élections ?
6. Existe-t-il un délai dans lequel l'autorité judiciaire (l'autorité de recours) doit rendre une décision sur les recours relatifs à la décision de validation des résultats des élections ?
7. Est-ce que l'organe judiciaire (l'organe de recours) qui décide de l'annulation des résultats des élections peut recueillir des éléments de preuve d'office ou ceux-ci doivent-ils être présentés par les parties ?

C. Jurisprudence

1. Existe-t-il une jurisprudence relative à l'annulation des résultats des élections ?
2. Dans l'affirmative, est-ce que certaines affaires ont conduit à l'annulation ? Si oui, quels ont été les motifs d'annulation ?